

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT :

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples l'Agriculture doit en être la première.



## ANNONCES :

Première insertion 8cts. la ligne,  
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### DES ENGRAIS.

#### DE LEUR NÉCESSITÉ ET DES AVANTAGES QU'ILS PROCURENT.

Les engrais sont aux plantes ce que la nourriture est aux animaux ; on conçoit donc toute l'importance qu'ils doivent avoir pour l'agriculture. Cependant, malgré la conviction des agriculteurs sur ce point, il se perd tous les ans, sous leurs yeux, des masses considérables d'engrais dans les villes, dans les rues des villages, dans les fermes : dans les étables, etc., par défaut de soins, d'attention ou par une négligence qui se perpétue sans cesse. Dans les neuf dixièmes de nos fermes, non seulement le purin (jus du fumier) se perd dans nos étables ; mais encore les fumiers sont délayés par les eaux des pluies ; leurs sucs sont entraînés sans profit pour la culture. On néglige de recueillir les excréments humains, les débris des cuisines, des jardins, les immondices de toutes espèces, qu'on devrait ramasser avec soin pour augmenter la masse des fumiers. Les animaux morts, les rognures de cornes, de cuirs, de draps ; les poils et les plumes, les balayures, les os, etc., sont des engrais qui augmentent la fertilité du sol et la richesse du cultivateur.

A. RICHARD, Professeur Agricole à Grignon.

Le fumier, sans être saint, fait miracle là où il tombe.  
Proverbe espagnol.

On ne saurait trop insister sur la nécessité des engrais, car tout le succès de l'agriculture se trouve là. L'expérience de tous les temps et de tous les lieux a démontré invariablement cette vérité ; la raison la proclame hautement. En effet, prenez une plante quelconque, soit un pied de blé, de seigle, d'orge, d'avoine, de mil, de trèfle, etc., de quoi se nourrit cette plante ? Si c'est du blé, par exemple, et si on analyse sa tige (paille) et ses grains, on y trouve de l'azote, de la silice, de la chaux, de la potasse ; où cette plante a-t-elle puisé ces substances qui la composent ? Dans le sol.—Or, nous vous le demandons, ces substances que cette plante et ses seurs ont enlevées à la terre, qui les lui rendra, si non les engrais qui les contiennent en abondance ?

Il ne faut pas oublier qu'une plante quelconque est un être vivant qui naît, grandit et meurt tout comme les hommes et les animaux ; or tous les êtres qui vivent, se nourrissent et épuisent le réservoir où elles prennent leur nourriture, si on n'a soin de renouveler les aliments qui leur conviennent. Ainsi si vous semez un champ tous les ans, sans rien y mettre, il s'épuise vite, et à la fin, la plante ne trouvant plus de nourriture, végètera misérablement ou périra. N'oublions jamais ceci : l'engrais est la richesse du cultivateur, c'est tout en agriculture ; avec de l'engrais on a de bonnes récoltes ; avec de l'engrais on fait des fourrages abondants, avec les fourrages on nourrit de nombreux animaux, et avec le bétail on fait des bénéfices considérables. "Doublez votre fumier et vous doublerez votre champ" dit le proverbe ; et le proverbe a raison, dit l'expérience de tous les jours, et jamais on ne parviendra à démentir ces dictons populaires "Petit fumier, petit grenier" "fumier bien fourni, grenier bien rempli."

Cette vérité est si bien constatée, si palpable, si triviale même, qu'on devrait supposer qu'il n'est personne qui ne la connaisse et qui n'agisse en conséquence. Partout où ces principes seraient connus et appliqués, l'agriculture serait excellente. Mais est-elle partout également bonne ? n'y a-t-il pas au contraire vingt propriétés sur deux où elle est médiocre et même mauvaise ? Et pourtant que faudrait-il changer pour rendre bonne la plus mauvaise culture ? un rien, une bagatelle suffirait : ayez le plus d'animaux possible, faites des légumes et du fourrage pour les bien nourrir ; et ainsi vous aurez beaucoup de fumier qui, joint aux autres engrais, rempliront vos greniers et vous procureront l'abondance. Voilà tout le secret d'une bonne culture.

Non, la plupart des cultivateurs l'ignorent, car autrement ils le mettraient en pratique, ou s'ils le savent, ils sont d'une indifférence que rien ne saurait excuser. Il faut donc une dernière preuve pour les convaincre ou les faire sortir de leur apathie, nous

allons la leur fournir :

En Alleinagne, dans un coin isolé, privé de routes et de rivières, sans communication habituelle avec les contrées richement cultivées et sur un mauvais sol de terres blanches, était, il y a soixante et quatorze ans, un des plus pauvres villages du duché de Bade. Sur ce misérable territoire on comptait, en 1777, quarante-cinq familles (deux cent quarante personnes). Il y avait en tout cinquante-six têtes de bétail, pour plus de sept cents arpents de terres labourables, et par conséquent, presque pas de fumier. Le recensement, qui y fut fait alors pour prélever les impôts, y avait trouvé environ *un arpent et demi de bonne terre, une-soixantaine d'arpents de médiocres, tout le reste de mauvaises et même excessivement mauvaises terres*, selon l'expression des taxateurs. Les pacages étant insuffisants pour nourrir le peu de bétail qu'on avait, on était obligé de le faire paquer dans les bois, une grande partie de l'année.

Dix ans plus tard, sur ce même territoire, quoique les semences de grains eussent été diminuées de moitié, les récoltes étaient doublées, les animaux considérablement multipliés, au point qu'au lieu de cinquante-six pièces de bétail, il y en avait alors plus de trois cents, dont les espèces étaient fort améliorées. Les propriétés avaient prodigieusement augmenté de valeur. En 1777 on payait les terres les plus rapprochées du village et les meilleures, au plus, vingt piastres l'arpent, et en 1786 la même étendue se vendait de deux cents à deux cent cinquante piastres. La population avait fait des progrès dans la même proportion ; des bâtiments neufs et solides, des granges vastes et bien disposées, des maisons propres et même élégantes avaient remplacé les misérables chaumières, les pitoyables constructions qu'on voyait autrefois dans le village ; l'activité avait succédé à l'inertie que produit souvent la misère.

Qu'est-ce donc qui avait produit ces miracles ? Une seule chose : la production des engrais. A l'exemple d'un agriculteur habile, qui était venu se fixer dans ce canton, on avait fait des prairies artificielles en de très-grandes proportions, on avait engraisé abondamment les prés naturels, et ainsi on pu augmenter considérablement le nombre d'animaux et accroître rapidement la quantité des engrais. Rien de plus.

Encore une fois l'engrais crée l'abondance en agriculture, remplit les greniers, couvre la table abondamment et fait l'aïssance et la richesse du cultivateur.

Nous terminons cette causerie en disant à tous : vous qui avez de bonnes terres, conservez-leur leur fertilité en les engraisant ; vous qui en avez de médiocres, rendez les fertiles, en produisant le plus d'engrais que vous pourrez ; vous enfin qui ne possédez qu'un champ ingrat, qui ne paie jamais bien vos peines et vos travaux, vous pouvez devenir à l'aïsse, si vous savez mettre à profit toutes les ressources à votre disposition ; si vous soignez bien vos fumiers d'étables, si vous accumulez les balayures, les débris animaux et végétaux qui se perdent autour de vos habitations ; les ordures, les urines, les savonnures, etc.

Ainsi, tous ensemble, efforcez-vous d'accroître vos engrais, et suivez bien les enseignements que nous donnerons dans la suite de nos articles sur ce sujet si important. Nos leçons sont à la

portée de toutes les intelligences et surtout de toutes les bourses.

(A continuer.)

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Depuis le commencement du mois, une seule pensée domine les esprits en Canada. Les élections mettent tout en émoi. Que Dieu veuille y présider pour éviter tout désordre moral et tout écart d'esprit ! Déjà malheureusement, a-t-on dit, des boissons enivrantes et d'autres moyens iniques de corruption ont été employés auprès des électeurs. Ce système immoral ne saurait profiter à personne, ni aux agents d'élections, ni aux électeurs, ni au pays entier. Tous se deshonnorent par cet odieux système, et jamais Dieu ne bénira un peuple qui les emploie ou qui les tolère. L'histoire est là pour le prouver. On dit que le mal est réciproque et sans ressource : c'est précisément le temps de le condamner plus que jamais ; et d'aviser, par les lois et la conscience, aux derniers efforts pour le conjurer. Les esprits ne s'entendront et ne se calmeront que lorsque par la conscience et des lois plus sévères ou mieux exécutées, on aura fait main basse sur la corruption, la violence, la mauvaise foi et la calomnie politique—Cela est impossible ! dites-vous. —Non, certes. Le devoir restera toujours le devoir. Au courage et à un esprit sain de s'en acquitter en dépit du mal et de ses suppôts. Pour excuse, n'apportons jamais l'idée fautive que tout le monde le fait, on peut donc le faire aussi ; ni cette autre idée également fautive, qu'on ne peut, en politique, conjurer un mal public qu'on redoute, ou produire un bien qu'on désire, sans faire de la corruption, de la violence, de la mauvaise foi et de la calomnie. D'ailleurs l'expérience de ce malheureux système n'est-elle pas suffisamment faite en Canada ? Sera-ce quand il aura tout mis en confusion, hommes et principes, que nous en verrons mieux le remède ? Ah ! que les esprits se relèvent de cette abjection, que les consciences parlent enfin, et les lois et l'opinion se faisant respecter, on aura bientôt réappris que le mal n'est pas nécessaire, ni impossible à guérir. Chez un peuple catholique surtout, qui sait si bien où l'on prend les meilleurs moyens de conjurer tout mal, il est facile d'y recourir surtout contre un mal qui atteint l'honneur de la religion, la sainteté de la morale et la vraie prospérité du peuple. Au milieu de ce désordre universel, il est toutefois consolant de voir que presque dans tous les partis le mal est reconnu, déploré même et hautement condamné par la presse et les meilleurs esprits. Que faut-il donc pour qu'il soit également et généralement condamné dans la pratique ?—Il faut du calme, de la volonté, du désintéressement, et un véritable amour du pays : toutes choses qui ne peuvent exister à moins qu'on ne fasse taire par l'esprit de conscience et d'honneur chrétien, les écarts de l'esprit et les passions du cœur.

Pendant que la politique occupe avec acharnement tous les esprits, Dieu ne laisse pas que de rendre la saison favorable aux moissons. Les pluies un peu prolongées que nous subissons en ce moment ont certainement le bon effet d'avancer les prairies et la levée des grains. La chaleur revenant bientôt, complètera les espérances du cultivateur. Une chose bonne à remarquer ici, c'est qu'au milieu de notre brouhaha politique chaque candidat qui se produit devant ses électeurs a soin de dire dans son programme qu'il sera favorable à l'agriculture et à la colonisation. Cela montre combien la cause a gagné et triomphe en quelque sorte de toutes les autres puisqu'elle seule peut-être n'éprouve aucune contradiction. C'est là un grand fait dont tous les vrais amis du pays doivent profiter pour continuer leurs efforts et les redoubler s'il le faut.

Parlons maintenant de l'étranger. De sérieux combats continuent de se donner entre le Nord et le Sud. Des succès et des revers importants s'en suivent sans encore déterminer efficacement où sera le succès ou le revers définitif. On a craint quelque temps à l'existence de nouveaux différends entre l'Angleterre et nos voisins. Cependant, bien que les choses ne paraissent pas tout-à-fait réglées, on croit généralement qu'elles aboutiront, comme déjà, à une fin amiable. En attendant, pour favoriser le goût et l'exercice de l'art militaire parini nos jeunes volontaires, la mère-patrie vient d'envoyer ici des habits et des armes propres à cette double fin. Il faut voir l'air dégagé et l'allure élégante et ferme que prennent nos jeunes canadiens sous ces habits et avec ces armes. Dieu veuille qu'ils ne soient jamais que des soldats pleins de bravoure, de moralité et d'honneur!

Enfin les troupes françaises ont acquis un succès important et non plus contesté, cette fois, dans leurs opérations du Mexique. Elles se sont rendues maîtresses de la ville de Puebla, après de lentes tentatives, il est vrai, mais qu'on dit avoir été les plus sages et les plus sûres. Elles marchent maintenant sur Mexico, qui, sans doute, offrira une longue et vive résistance. Peut-être, il faut l'espérer, les Mexicains, qui sont après tout de bons soldats, aimeront mieux toutefois vider la querelle à l'amiable que de laisser l'ennemi s'établir au cœur du pays.

Si nous passons en Europe, nous voyons le Saint-Père visiter avec amour et triomphe une partie éloignée de ses sujets. On a craint qu'allant si près des États napolitains, usurpés par le roi du Piémont, il pouvait y avoir du danger pour sa personne ou pour ses propres États. Cependant, rien jusqu'ici n'a vérifié cette appréhension, et Pie IX, dès les commencements, a paru n'y attacher aucune importance. Sa santé précieuse continue à se soutenir et Rome heureusement reste toujours tranquille. Le Pontife emploie ce calme au gouvernement universel de l'Église, si agitée, si méconnue, si menacée aujourd'hui sur divers points du globe. Cependant au milieu du désordre général, tous les jours et plus que jamais, un sentiment et des indices incontestables de retour à l'ordre et aux

vrais principes se manifestent presque de toutes parts. On l'a déjà dit, l'Orient schismatique s'ébranle, les pays mêmes infidèles, la Chine, les Indes et jusqu'au Japon, donnent des espérances nouvelles et plus solides. Le Turc menace ruine chez lui, la Russie a de quoi réfléchir avec la Pologne insurgée, la Prusse nous paraît un astre lancé hors de son orbite pour aller se ruer ou s'anéantir on ne sait où, le Portugal revient heureusement à ses anciennes traditions catholiques, l'Allemagne est travaillée d'un meilleur esprit, l'Autriche se refait et s'appête, on dirait, à jouer un rôle important avec la France, si celle-ci sait comprendre le sien, qui est le plus élevé et le plus digne.

La Pologne a refusé les avances de la Russie qui parle d'amnistie et de droits reconnus, mais un peu tard peut-être. En attendant, la Russie trahit elle-même la générosité suspecte de ces avances, en traitant tout-à-fait inhumainement les Polonais qui tombent sous sa main. Les Russes redoublent surtout leurs vexations contre le clergé et la religion de ce peuple éminemment catholique. Ce sont les atteintes portées à sa foi religieuse qui est avant tout aujourd'hui la cause du soulèvement général contre l'autorité russe. C'est pourquoi le clergé partage et modère ce soulèvement afin de le tenir entièrement en dehors des aspirations démocratiques et révolutionnaires.

Plus le temps approche, plus les élections, en France, paraissent devoir être contestées. La dynastie impériale y semble voir des oppositions ennemies et l'administration ministérielle des embarras plus sérieux qu'à l'ordinaire. Du reste, on parle moins de la détresse des ouvriers et l'ensemble des intérêts matériels du peuple paraît satisfaire assez tout le monde. On ne sait pas encore le résultat définitif des arrangements diplomatiques pris entre la France, l'Angleterre et l'Autriche au sujet de la Pologne. Il en est de même de l'intervention dans les affaires de notre Amérique. Aucune solution jusqu'ici n'est assurée de ce côté, et entre eux, le Nord et le Sud, ils restent aussi opposés que les points cardinaux qu'ils représentent.

Dans l'Italie piémontaise, les esprits, même dans la Chambre législative, commencent, on dirait, à prendre une meilleure voie. On accorde assez généralement que le règne de l'usurpation a été injuste, vexatoire, cruel même et ruineux. Ailleurs, cette tardive réaction semble aussi prendre cours, excepté chez le gouvernement de Lord Palmerston qui voit tout en bien de la part de son protégé Victor-Emmanuel.

Dans tous les cas, la situation de l'Europe est loin d'être fixée. Tout y est dans l'attente sans qu'on sache d'où et comment viendra la solution. Cependant, les relations commerciales et toutes les autres transactions de second ordre paraissent y avoir de l'entente et du succès. A ce propos, nous pouvons dire que jamais Québec n'a vu peut-être devant son cap autant de vaisseaux marchands qu'en ce moment. C'est un coup d'œil magnifique, et comme il est d'un caractère tout pacifique, il n'en satisfait que plus à tous égards.

La livraison du *Foyer Canadien* pour le mois de juin

contient la biographie si intéressante de Monseigneur Plessis. On y remarque le grand caractère du prélat, son zèle immense, ses travaux incessants et toutefois sa nature gaie et aimable. On y remarque encore le goût élevé et sûr dont était doué le pontife pour les beaux arts en général. C'est de son temps en effet, sous l'influence et la protection de quelques prêtres distingués, amis du prélat, que la peinture en Canada prit naissance et eut des artistes et des échantillons dignes d'attention. En proscrivant de nos églises de vieux et informes tableaux, il montrait autant son zèle éclairé qu'un intérêt bien entendu pour les beaux-arts. Ce zèle et cet intérêt qui ont pu venir jusqu'à nous, ne doivent point se ralentir aujourd'hui que le Canada catholique a grandi en tout. Cependant, comme la chose a déjà été plusieurs fois remarquée, il n'y a pas assez de propension parmi nous pour orner nos églises, surtout nos nouvelles églises, de tableaux dignes de l'époque et de la piété bien entendue. L'architecture et la sculpture y dominent : c'est très-bien mais il n'y aura rien de complet tant que la peinture et la statuaire n'y figureront selon leur importance et leurs droits.

### Société formée sous le patronage de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Comme tous nos lecteurs le savent, il existe à Montréal une société dite "Société centrale d'encouragement pour la culture du lin et du chanvre." Cette société est destinée à contribuer puissamment au progrès agricole parmi nous. Elle a compris qu'il existe, dans notre système de culture, une lacune considérable, et elle s'est mise à l'œuvre pour la combler. En Canada la culture du lin et du chanvre est malheureusement trop négligée. La Société Centrale convaincue que notre sol est, presque partout, favorable à cette culture, qu'elle peut produire ici comme ailleurs les plus heureux résultats, devenir une source de richesse pour le cultivateur canadien, fournir au commerce d'exportation un aliment considérable, s'est mise à l'œuvre avec zèle, sans s'effrayer des obstacles à vaincre, des préjugés à détruire, et des sacrifices à faire. Elle n'a rien épargné pour arriver à son but et pour prouver la sincérité de ses efforts.

Pour encourager les plus indifférents parmi les cultivateurs, elle leur fait distribuer de la graine de ces plantes, elle s'engage à acheter leurs produits ; elle promet d'établir en différents endroits des filatures, de répandre des machines à brayer, etc.

Nous attendons beaucoup du Conseil de Direction, car nous connaissons les bonnes dispositions et les capacités du président M. F. M. Ossaye, et des membres qui le composent. Cette Société déjà vient de faire distribuer, dans les localités les plus importantes de la Province, une quantité assez considérable de graine de lin et de chanvre. Ce qui a été fait jusqu'ici nous est un sûr garant de ce qui se fera plus tard.

Les cultivateurs canadiens ne doivent pas demeurer indifférents aux sacrifices que s'impose cette bienveillante société pour leur venir en aide ; au contraire, ils doivent être remplis de reconnaissance pour les efforts généreux faits en leur faveur et

pour ceux qui, par pur dévouement, se consacrent au progrès agricole parmi nous,

### Direction pour la culture du lin et du chanvre.

#### CULTURE DU LIN.

Le lin demande un sol labouré profondément, riche, meuble, et assez frais. Les sols sablo-argileux (sable mêlé de glaise) lui conviennent très-bien. Les produits sont à peu près nuls dans les sols légers.

Il vient bien sur une prairie que l'on a retournée, et après une récolte sarclée (jardinage) richement fumée, mais dans tous les cas il faut labourer assez profondément. Il ne faut pas faire venir cette plante trop souvent sur le même champ.

On peut cultiver le lin pour sa filasse seulement, ou bien pour sa graine et sa filasse en même temps. On le cultive pour sa filasse seulement lorsque le sol n'est pas riche et qu'on n'a pas assez d'engrais, parce que, dans ce cas, il épuise peu le terrain. Le lin qui produit de la graine donne une filasse plus forte, mais moins fine. Ce dernier mode est le plus profitable.

Le sol destiné à recevoir du lin doit être labouré profondément *en automne* et fumé en même temps s'il ne paraît pas assez riche ; puis, le printemps, si la terre n'est pas assez ameublée, on fait un bon hersage sur lequel on sème. Mais il vaut mieux que le sol soit engraisé par les fumiers qu'on a mis dans les récoltes précédentes que de fumer le lin directement. Les fumiers de vache et de mouton bien consommés sont les meilleurs engrais. Lors de l'ensemencement on peut avec profit répandre sur le champ des cendres non lessivées, ou même lessivées, de la chaux éteinte, du plâtre, du sel-marin, etc.

Le lin redoute les gelées tardives du printemps et la sécheresse de l'été. Par conséquent on devra le semer vers le 15 mai pour le récolter dans les premiers jours de septembre. Comme cette plante est souvent exposée à souffrir des mauvaises herbes, il ne faudra pas négliger, lorsqu'elle aura atteint la hauteur de 6 à 8 pouces, de faire soigneusement le sarclage à la main.

Si on cultive le lin pour avoir de la graine et de la filasse assez fine, deux minots par arpent suffisent. Si l'on veut avoir de la filasse ordinaire on mettra environ un minot et demi. Néanmoins, en Europe, lorsqu'on veut avoir de la filasse fine, on sème souvent trois minots à l'arpent, et deux minots pour la filasse commune. On enterre la graine par un faible hersage, en se servant de la herse légère ou mieux d'une herse d'épines, composée de fagots de senellier. Après ce hersage on fera bien de passer le rouleau de bois.

*Récolte.*—Lorsque le lin est mûr, ce que l'on reconnaît à la teinte jaune des tiges, à la chute des feuilles, et à la couleur brunâtre des graines, on fait la récolte en arrachant les tiges. On le met aussitôt en petites bottes, et pour les faire sécher on les place debout par groupe de 4 à 5, les pieds écartés les uns des autres. Après quelques jours, lorsque les tiges seront sèches, on cueillera la graine avant de commencer le rouissage.

La récolte de la graine se fait de quatre manières : 1o. Par le fléau ; 2o. par le peignage ; 3o. en frappant sur les tiges avec un petit bâton ; 4o. au moyen de rouleaux.

Tout le monde connaît le battage par le fléau. Pour le lin, il a le grave inconvénient de briser les fibres et de nuire à la quantité et à la qualité de la filasse qui en provient. Pour cette raison il nous semble qu'on doit le mettre de côté. Les trois

autres procédés que nous avons indiqué ci-dessus leur sont préférables.

D'abord le peignage : voici en quoi il consiste. On emploie pour cette fin un *peigne* en fer, dont les dents, disposées sur deux ou trois rangées, ont un pied de long. Ce peigne est fixé solidement sur un banc de forme ordinaire. Pour opérer, deux ouvriers se mettent à cheval sur le banc, de chaque côté du peigne. Ils prennent le lin par poignées, frappent la tête des tiges sur les dents du dit peigne, puis en tirant vers eux, les graines sont arrêtées par les dents et tombent à terre. Ce mode est pratiqué partout où la culture du lin se fait avec soin.

On recueille aussi la graine de la manière suivante : Comme précédemment on prend le lin par poignées, on appuie la tête des tiges sur le bord d'une planche, puis on frappe dessus avec une baguette. Cette dernière manière ressemble beaucoup à notre *écocage*. Pour ne point rompre les tiges, on a soin d'arrondir le bord de la planche où on appuie sa poignée. Ce dernier procédé, simple et facile, est aussi employé avec avantage.

Enfin on se sert d'un petit instrument composé de deux rouleaux, placés horizontalement l'un au-dessus de l'autre, de manière que le rouleau supérieur soit appuyé sur l'inférieur. On les fait mouvoir au moyen d'une manivelle, et on introduit entre eux la tête des tiges. Cet instrument est en usage en Irlande.

**Rouissage.**—Le rouissage du lin peut se faire de deux manières. Premièrement en étendant les tiges sur l'herbe où elles sont soumises à l'action du soleil et de la rosée ; secondement en laissant tremper les tiges dans l'eau pendant quelque temps. Cette seconde manière est préférable. On choisit pour cela une eau presque dominante, mais toujours bien propre. On y place le lin par petites bottes d'environ six pouces de tour et on les maintient complètement enfoncées dans l'eau au moyen de planches et de pierres. Si on a à sa disposition une profondeur d'eau suffisante, il serait mieux de placer ces petites bottes debout dans une boîte carrée formée de lattes, comme cela se pratique en Flandre. On maintient ces boîtes entre deux eaux. Si on fait le rouissage dans l'eau courante, on les fixe à des piquets. Après 8 à 9 jours on les retire, on les lave avec soin pour les débarrasser de la vase et autres matières qui les recouvrent, puis on les délèie et on les étend sur l'herbe pour les faire sécher et blanchir. On les laisse ainsi une ou deux semaines pendant lesquelles on les retourne plusieurs fois. Enfin par un temps sec on les relie de nouveau en bottes et on les engrange.

#### CULTURE DU CHANVRE.

Le chanvre n'aime pas les sols secs et légers, ni ceux qui sont très-tenacés. Les sols meubles qui se conservent assez frais, sans être humides, pendant tout l'été, comme ceux que l'on trouve sur le bord des rivières, sont les meilleurs.

On peut le faire revenir constamment sur le même terrain, pourvu qu'on le fume abondamment. Il exige un sol bien ameubli à une assez grande profondeur, ce qu'on obtient par un labour profond fait à l'automne.

Les matières qui contiennent de la chaux et de la potasse (cendre) sont celles qui fournissent les meilleurs engrais pour le chanvre. De sorte que si le sol ne contient pas ces substances, il faut les lui donner en répandant de la chaux ou un mélange de cendre lessivée ou non lessivée, et de fumier un peu consommé. On a constaté que les eaux dans lesquelles le chanvre a roui sont excellentes comme engrais. Le fumier de mouton lui convient aussi bien que pour le lin.

Pour la semence on agit comme pour le lin.

Plus les tiges sont rapprochées les unes des autres plus la filasse est fine. Elle est moins forte il est vrai, mais elle est excellente pour la fabrication de la toile. Au contraire quand les tiges sont éloignées les unes des autres, la filasse est plus grosse et bonne pour faire des cordages. En conséquence si l'on veut faire de la toile, on sèmera trois minots par arpent ; dans l'autre cas, deux seulement.

Avant de semer, si le sol ne paraît pas assez ameubli, on fait un bon hersage après lequel on sème, puis on herse de nouveau. Cela fait, on pourra employer le rouleau comme pour le lin. Le sarclage, sans être de rigueur, est cependant utile : on le fait à la main lorsque le chanvre commence à croître.

**Récolte.**—Disons d'abord qu'on observe dans le chanvre deux espèces de tiges, l'une ne portant que des fleurs, que nous nommons *porte-fleurs*, l'autre portant la graine que nous nommons *porte-fruits*.

La récolte se fait lorsque les tiges *porte-fleurs* laissent tomber leurs fleurs et qu'elles commencent à jaunir. S'il est destiné à faire des cordages, on ne l'arrache pas, on le coupe à la faucille et on le met aussitôt en javelles pour le faire sécher pendant deux ou trois jours. Après l'avoir fait ainsi sécher, on coupe la tête des tiges parce qu'elle ne donne pas une bonne filasse. On le lie en bottes de un pied et demi à deux pieds de tour pour le faire rouir.

Si on le destine à la fabrication de la toile, on peut l'arracher et ensuite on coupe la tête et la racine.

Dans tous les cas, il est mieux de faire rouir le chanvre aussitôt après sa récolte, parce que s'il est roui après l'avoir fait sécher, il donne une filasse moins blanche.

Quelquefois on récolte d'abord les tiges *porte-fleurs* et quelque temps après les tiges *porte-fruits* lorsque la graine est mûre ; mais la filasse dans ce cas est d'une qualité inférieure. Ainsi il vaut mieux récolter en même temps toutes les tiges comme nous l'avons indiqué plus haut. Mais si l'on veut se procurer de la graine de semence on aura soin de laisser de côté, en faisant la récolte des tiges, celles qui doivent la fournir afin qu'elles puissent parvenir à complète maturité. Quand le moment de les récolter est arrivé on agit comme nous l'avons dit précédemment, et on obtient la graine par le battage au fléau.

**Rouissage.**—On procède absolument comme pour le lin, cependant il est préférable de le faire rouir dans une eau courante bien propre ; ce qui peut se faire facilement dans une petite rivière. On l'en retire lorsque la fibre se sépare facilement du bois, c'est-à-dire au bout de huit à neuf jours. Le temps employé pour le faire sécher après le rouissage est de quatre à cinq jours lorsque le temps est favorable.

Ecole d'Agriculture de Ste. Anne, Mai 1863.

(Extrait des délibérations de la dernière assemblée de la Chambre d'Agriculture.)

#### Exposition Agricole et Industrielle,

Qui aura lieu à Montréal, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi, les 14, 15, 16, 17 et 18 septembre. Règlements généraux :

##### Entrées.

1o. Toutes les entrées devront être faites sur des formules imprimées, qu'on pourra se procurer gratuitement des secrétaires des sociétés d'agriculture, du secrétaire de la Chambre des Arts et Métiers ou du secrétaire de la Chambre d'Agriculture. Ces formules devront être remplies et signées par chaque dépo-

sant qui devra les transmettre au secrétaire de la Chambre d'Agriculture, à Montréal, avec un dollar, avant ou aux dates suivantes :

*Chevaux, Bêtes à cornes, Moutons, Porcs, Volailles.*

20. Les entrées, dans ces différentes classes, devront être faites sur les formules mentionnées plus haut et envoyées avec la souscription d'une piastre, le ou avant samedi, le 15 août, quatre semaines avant l'exposition.

30. Dans la classe des chevaux ou bêtes à cornes "pur sang," l'exposant devra envoyer, avec l'entrée, la généalogie dûment certifiée de l'animal exposé. On ne permettra à aucun animal de concourir "pur sang" sans un certificat tiré du *Herd or Stud Book*, ou sans preuve satisfaisante que tel animal descend directement de telle race. Dans la classe des Durhams, on sera très-particulier sur un certificat de cette nature.

40. Le grain, les autres produits de la ferme et les instruments aratoires devront être entrés le ou avant samedi, le 22 août, trois semaines avant l'exposition.

50. On attire d'une manière toute particulière, l'attention des exposants sur l'importante nécessité de faire les entrées aux époques ci-dessus mentionnées, l'intention étant de préparer un catalogue de l'exposition, ce qui ne pourra se faire à moins que les entrées ne soient faites à temps. On ne recevra donc pas d'entrées après les époques fixées, pour les différentes classes, et toute entrée ultérieure aux dites époques sera renvoyée, avec la piastre qui l'accompagnera, aux personnes qui les auront souscrites.

60. Dans la classe des animaux, toutes les entrées devront être faites au nom de la personne qui en est propriétaire de *bonne foi*; sans la plus stricte observation de cette règle, aucun prix ne sera donné et s'il est donné, il sera retenu.

70. Dans les autres classes, les entrées devront se faire au nom des producteurs ou des manufacturiers seulement.

80. Dans le Département Agricole, le concours est ouvert aux exposants de toutes les parties du monde.

90. A l'entrée de chaque animal ou article, l'exposant recevra une carte, indiquant la classe, la section et le numéro de l'entrée et cette carte devra rester attachée à l'animal ou à l'article pendant toute la durée de l'exposition.

*Transport des articles, leur placement à l'exposition et le soin pendant l'Exposition.*

10. Tous les articles pour l'exposition devront être sur le terrain lundi le 14 Septembre, ou excepté les animaux qui devront y être, au plus tard mardi à midi. Les exposants de machines et d'objets sont priés de les faire rendre sur le terrain de l'exposition, autant que possible, dans la semaine qui précédera.

11. Les exposants devront veiller à la livraison des articles sur le terrain de l'exposition. L'association agricole ne peut pas s'occuper du transport des dits articles, ni encourir des dépenses, soit pour leur réception, soit pour leur expédition; toutes les dépenses qui ont rapport aux dits articles devront donc être faites par les exposants eux-mêmes.

12. Tous les articles qui ne seront pas accompagnés de leur propriétaire peuvent être adressés au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture qui les recevra, livrés sur le terrain de l'exposition, mais dans aucun cas, ces objets ne seront exposés si ce n'est aux frais et dépens de leurs propriétaires ou de leurs agents.

13. En arrivant avec les objets les exposants devront s'adresser au Commissaire qui sera à la porte d'entrée et qui indiquera à chacun le lieu où il devra exposer les dits objets.

14. Pendant toute la durée de l'exposition, les exposants donneront toute leur attention personnelle aux objets exposés, et à

la clôture ils devront en assumer toutes les charges.

15. Dans aucun cas, les objets et les animaux exposés, ne pourront être enlevés de dessus le terrain avant la prononciation du discours du Président qui se fera vendredi après-midi. Toute personne en contravention à ce règlement sera privée des prix qu'elle aura pu remporter.

16. Les Directeurs prendront, dans le temps, toutes les précautions possibles pour la sûreté des objets envoyés à l'exhibition; cependant ils désirent qu'il soit clairement entendu et compris que les exposants doivent seuls prendre la responsabilité de les exhiber; et que dans le cas où tel objet serait endommagé, perdu ou volé, les Directeurs prêteront tout le concours possible pour le recouvrer, sans nullement s'obliger à en payer la valeur.

(A continuer.)

## Les champs.

La moisson a une apparence magnifique et fait concevoir les plus belles espérances, les prairies offrent le plus charmant coup-d'œil. Déjà, cette triste nudité, que nous offre la campagne aux premiers jours du printemps, et qui est plus propre à attrister la vue qu'à la réjouir, est en partie disparue et est remplacée par d'abondants pâturages.

Il y a encore, il est vrai, des cultivateurs en retard, dans l'ensemencement de leurs champs; mais plusieurs d'entre eux sont la cause première de ce contre-temps, en négligeant, malgré les conseils qui leur sont donnés, les labours d'automne, et en ne s'occupant nullement d'égoutter leurs terres. Pour ces cultivateurs la saison des semences ne sera jamais assez propice.

## RECETTES.

Moyen de chasser les charançons des greniers.

Les charançons, comme chacun sait, sont des insectes qui s'introduisent dans les tas de grain, dans les greniers ou les hangars, et qui font quelquefois de grands dégâts. Voici un moyen facile de les éloigner: On prend de la graine de chanvre, des feuilles de sureau et de Pail; on broie le tout ensemble et on le répand, par petites fractions, sur les planches du grenier ou du hangar. Cet expédient, tout économique qu'il soit, produit un prompt effet.

Soins à porter à la nourriture des animaux.

La rouille qui s'attache à la paille et même quelquefois au foin est un véritable poison pour les animaux qui les consomment. L'expérience n'a que trop prouvé la vérité de ce fait, dans les anciens pays. De nombreuses maladies, telles que la morve, le farcin, le charbon, etc., se déclarent presque toujours dans le temps où les animaux sont nourris de fourrages rouillés.

On devrait donc autant que possible éviter de donner de ces fourrages aux animaux; mais s'il est impossible de donner d'autres substances alimentaires, et s'il y a nécessité de leur en présenter qui soient rouillées, il faut qu'elles soient auparavant aspergées d'eau salée. C'est un des plus sûrs moyens de diminuer et même de faire disparaître leurs effets nuisibles.

Moyen d'empêcher les patates de pourrir.

Qu'on prenne du soufre en poudre, par exemple, une livre pour dix minots; qu'on en saupoudre bien la semence et cela empêchera les patates de pourrir.



## LITTÉRATURE.

(Extrait des *Soirées Canadiennes.*)

## FORESTIERS ET VOYAGEURS.

## ÉTUDE DE MŒURS.

## I

## La Montée aux Chantiers.

(Suite.)

Plusieurs jeunes gens des chantiers, qui n'avaient pas voulu passer les fêtes dans les bois, devaient nous rejoindre de grand matin, pour faire route avec nous et charmer ainsi les heures et les fatigues du voyage.

Nous nous distribuâmes dans les maisons voisines de l'entrée du chemin des bois, nous arrangeant de notre mieux pour passer la nuit sans trop gêner nos hôtes, dont l'hospitalité était telle qu'on se fut volontiers privé de tout pour ajouter à notre bien-être.

À l'heure convenue du lendemain, nous vîmes arriver nos jeunes compagnons de route. Ils venaient, *piquant au plus court*, à travers la neige des champs, montés sur leurs raquettes. Ils chantaient, sur un air aussi dégagé que leur allure de voltige, le gai refrain des bucherons canadiens :

Voici l'hiver arrivé,  
Les rivières sont gelées,  
C'est le temps d'aller au bois  
Manger du lard et des pois !

Dans les chantiers nous hivernerons !  
Dans les chantiers nous hivernerons !

Je serais bien empêché, ami lecteur, de vous donner les autres couplets de cette chanson, attendu que, sauf ce prélude obligé et le couplet de *fin finale* que je vais incessamment vous faire connaître, tout le reste s'improvise pour répondre aux besoins des circonstances.

Il est cependant une strophe qu'on chante presque toujours pour clôture de la saison des chantiers ; mais celle-ci sur un ton quelque peu ennuyé, avec une apparence affectée de fatigue, la voici :

Quand ça vient sur le printemps,  
Chacun craint le mauvais temps ;  
On est fatigué du pain,  
Pour du lard on n'en a point  
Dans les chantiers, ah ! n'hivernons plus !  
Dans les chantiers, ah ! n'hivernons plus !

Le chemin dans lequel nous allions nous engager était bien battu, comme le sont forcément tous les chemins des chantiers (\*) en activité. Il y avait, au départ, une longue suite de montées assez raides, que les chevaux chargés ne franchissaient qu'en tirant à plein collier et par reposes.

(\*) Le mot *chantier* a diverses acceptions : c'est ainsi qu'il signifie quelquefois l'ensemble d'un établissement, ou l'industrie de l'exploitation des bois elle-même ; quelquefois le logement des ouvriers. C'est de cette dernière acception que les anglais font usage dans le mot *shanty* (corruption de *chantier*), par lequel ils désignent une hutte de colon.

Il faisait beau : les jeunes gens et moi, qui n'avions pas de voiture à conduire, déposâmes nos capots et nos raquettes sur les charges des chevaux, et primes les devants.

J'avais du plaisir à écouter les lazzis de mes compagnons de route, et à prendre ma part de leur bonne et franche gaieté. Je notais de plus, avec intérêt, toutes les empreintes laissées sur la neige, aux bords du chemin, par les habitants de ces bois giboyeux.

C'est quelque chose de vraiment curieux que d'étudier toutes ces pistes, et de suivre, par l'imagination, dans leurs courses, leurs chasses et leurs ébats, ces animaux petits et grands de la forêt.

Ici les lièvres peureux ont sauté toute la nuit : là une perdrix a dormi dans la neige ; il vous semble la voir s'y blottir, s'arranger dans sa couverture blanche, pour ne laisser sortir que sa tête de son lit mollet. Ailleurs se montre la piste régulière d'un coquin de renard, puis celle d'un vagabond de loup-cervier.

Et ainsi de suite, à mesure que vous avancez : — une *glissée* de loutre dans le voisinage d'un petit lac ; la trace profonde d'un orignal, ou l'empreinte plus large mais plus superficielle d'un caribou ; autour des arbres le trotte-menu timide des souris des bois, ou la marque de la patte soyeuse mais perfide d'une martre.

Enfin toute une histoire, tantôt joyeuse, tantôt lugubre : des fêtes, des festins, des embuches, des luttes sanglantes : un drame réel est écrit sur les blanches pages qui se déroulent devant vous !

Ce lisant ainsi sur la neige, nous arrivâmes au haut des montées, où nous fîmes halte et d'où les voitures ne tardèrent pas à se faire voir, gravissant la dernière côte au bruit joyeux des nombreux grelots fixés aux attelages.

Comme les caravanes des déserts de l'Afrique, comme celles des prairies de l'Ouest de l'Amérique, ces conduites de voiture de chantiers ont leur physionomie pittoresque et leurs allures propres, quand elles glissent sur cette longue *trainée* que forme un chemin d'hiver à travers la forêt primitive.

Lorsque les charretiers nous rejoignirent, un grand feu, allumé par nos jeunes gens, brûlait au bord du chemin. On ne s'arrête guère dans les bois sans allumer du feu, et personne n'est plus ami du feu que le Canadien qui a pour proverbe : *Bon feu, bonne mine c'est la moitié de la vie !*

Pendant que les chevaux reprenaient haleine, les hommes babilloient et fumaient autour du brasier.

Devant nous le terrain s'inclinait par une pente longue et douce, c'était la contre-partie des côtes que nous venions de gravir ; les chevaux descendaient cette rampe au trot presque sans efforts et pouvaient, par conséquent, souffrir le poids des hommes en sus du poids de leur charge ; aussi, devions-nous tous monter sur les traînaux, ou, pour être dans le vrai, *embarquer sur les charges*, comme me dirent nos gens, digne descendants des marins *embarqués* à Saint-Malo, La Rochelle ou Dieppe, pour venir en Canada.

Quand le chef de brigade donna le signal du départ, chacun endossa son capot, *pour ne pas refroidir*, et nous jetant en travers des balles de foin et des sacs d'avoine, deux par deux, tant qu'il y en eut, nous commençâmes à glisser sur le plan incliné de notre chemin.

Puis tantôt marchant, tantôt *trainant*, nous allions, qui chantant, qui songeant, qui conversant à tue-tête d'un bout à l'autre du convoi, et admirant comment est grande et belle la Forêt Canadienne !

Où ! vous qui ne l'avez pas vue ! allez voir la forêt. Allez la voir surtout quand elle est drapée dans son manteau de neige.



Allez voir s'élever, à travers les arbres séculaires, la fumée du campement et prendre, à la suite d'une journée de fatigue et de plaisir, votre part d'un bon lit de sapin !

Sur le midi nous arrivâmes à un *camp* (\*) où nous devions nous arrêter pour prendre un repas que la meilleure des sauces, l'appétit, allait assaisonner.

Je profiterai de cette halte pour faire, au profit des lecteurs qui n'ont point pratiqué la forêt, une courte description d'un chantier dans les bois. Tous se ressemblent et, à part quelques différences de détails, la description générale qui convient à l'un convient également à tous les autres.

## II

### Le Camp d'un Chantier.

Le site du *camp* occupe un petit plateau, pas assez élevé pour être trop exposé, mais assez pour n'être pas incommodé par l'eau dans les dégels : dans le voisinage immédiat coulent les eaux saines et abondantes d'une rivière ou d'un ruisseau.

L'emplacement nécessaire a été soigneusement débarrassé : sur le sol de cette petite trouée faite au milieu de la forêt, s'élèvent les édifices de l'établissement. C'est d'abord le *camp* proprement dit, maison, case ou cabane, destiné au logement du personnel, puis une écurie pour les chevaux et enfin des *abris*, faits pour recevoir et protéger des objets de consommation, des ustensiles, etc., etc.

Autour de ces constructions sont éparés des barils vides, des tas de bois ; auxquels s'ajoutent, quand les hommes sont entrés le soir et les jours de dimanches et fêtes, des traîneaux renversés sur le côté, des raquettes et autres instruments, plantés dans la neige ou disposés près de la porte d'entrée du *camp* et de l'écurie.

Les édifices d'un chantier sont construits de troncs d'arbres non écarriés ; ces morceaux de bois ronds sont ajustés aux angles au moyen d'entailles, pratiquées aux faces supérieure et inférieure des deux extrémités de chaque pièce ; d'où vient à cette espèce de construction le nom de *charpente à têtes*. Les interstices entre les pièces sont calfeutrées avec de la mousse ou de l'écorce de cèdre. Le toit est formé de planches fendues et dressées à la hache, lesquelles, dans le vocabulaire de nos forestiers, portent le nom d'éclats. Les planchers de haut et de bas sont faits de petites pièces grossièrement écarriées.

(A continuer.)

J. C. TACHÉ.

(\*) On appelle *camp* (le *p* se prononce ici), dans le langage des forestiers et des voyageurs canadiens, l'habitation, toujours plus ou moins temporaire, qu'on élève dans les bois. La signification s'étend aussi aux dépendances du logement s'il en existe et, par extension figurée, au personnel qui l'habite.

### Note sur les mots "La Ignolée."

Ces mots *La Ignolée* désignent à la fois une coutume et une chanson, apportées de France par nos ancêtres, elles sont aujourd'hui presque entièrement tombées dans l'oubli.

Cette coutume consistait à faire par les maisons, la veille du jour de l'an, une quête pour les pauvres (dans quelques endroits on recueillait de la cire pour les cierges des autels), en chantant un refrain qui variait selon les localités ; refrain dans lequel

entraît le mot *La Ignolée, guillonée, la guillona, aguilonen*, suivant les dialectes des diverses provinces de France où cette coutume s'était conservée des anciennes mœurs gauloises.

M. Ampère, rapporteur du *Comité de la langue de l'histoire de la France*, etc., a dit, au sujet de cette chanson : "Un refrain peut-être la seule trace de souvenirs qui remontent à l'époque druidique."

Il ne peut y avoir de doute, sur le fait que cette coutume et ce refrain aient pour origine première la cueillette du gui, sur les chênes des forêts sacrées, et le cri de réjouissance que poussaient les prêtres de la Gaule Druidique *Au gui l'an neuf*, quand la plante bénie tombait sous la faucille d'or des druides.

Dans nos campagnes c'était toujours une quête pour les pauvres qu'on faisait, dans laquelle la pièce de choix était un morceau de l'échine du porc, avec la queue y tenant, qu'on appelait l'*échinée* ou la *chignée*. Les enfants criaient à l'avance en précédant le cortège : *La Ignolée qui vient !* On préparait alors sur une table une collation pour ceux qui voulaient en profiter et les dons pour les pauvres.

Les *Ignoleux*, arrivés à une maison, battaient devant la porte avec de longs bâtons la mesure en chantant : jamais ils ne pénétraient dans le logis avant que le maître et la maîtresse de la maison, ou leurs représentants, ne vinsent en grande cérémonie leur ouvrir la porte et les inviter à entrer. On prenait quelque chose ou recevait les dons, dans une poche qu'on allait vider ensuite dans une voiture qui suivait la troupe ; puis on s'acheminait vers une autre maison, escortés de tous les enfants et de tous les chiens du voisinage, tant la joie était grande. . . . et générale !

Voici la chanson de *La Ignolée*, telle qu'on la chantait encore en Canada, il y a quelques années, dans les paroisses du Bas du Fleuve :

Bonjour le maître et la maîtresse  
Et tous les gens de la maison,  
Nous avons fait une promesse  
De v'nir vous voir une fois l'an.  
Une fois l'an ce n'est pas grand'chose  
Qu'un petit morceau de chignée.

Un petit morceau de chignée,  
Si vous voulez.  
Si vous voulez rien nous donner,  
Dites nous lé.  
Nous prendrons la fille aînée,  
Nous y ferons chauffer les pieds !  
La Ignolée ! La Ignolée !  
Pour mettre du lard dans ma poche !

Nous ne demandons pas grand'chose  
Pour l'arrivée.  
Vingt cinq ou trente pieds de chignée,  
Si vous voulez.  
Nous sommes cinq ou six bons drôles,  
Et si notre chant n'vous plait pas  
Nous ferons du feu dans les bois,  
Etant à l'ombre,  
On entendra chanter l'coucou  
Et la Coulombe !

Le christianisme avait accepté la coutume druidique en la sanctifiant par la charité, comme il avait laissé subsister les *meuhirs* en les couronnant d'une Croix. Il est probable que ces vers étranges,

Nous prendrons la fille aînée,  
Nous y ferons chauffer les pieds !

sont un reste d'allusions aux sacrifices humains de l'ancien culte gaulois. Cela rappelle le chant de Velléda dans les *Martyrs de Chateaubriand* :—"Teutatés veut du sang. . . . au premier jour "du siècle. . . . il a parlé, dans le chêne des druides !"

FIRMIN H. PROULX,  
Propriétaire-Gérant.

**ANNONCES.**

**BARATTE POUR LE PEUPLE.**

**BARATTE HORIZONTALE A VIS !**

Breveté le 10 Août 1861.

SEULS FABRICANTS POUR LE BAS-CANADA,  
**EADON & CIE.,**  
MANUFACTURE DE MONTMORENCY.

LA Baratte Horizontale à vis est une des grandes améliorations du 19e siècle et ne demande qu'à être connue pour être employée partout. C'est une des inventions pour économiser le plus les matériaux, le temps et le travail, pouvant être mise en opération par un enfant, facilement nettoyée et susceptible d'être réparée aisément et le surplus de beurre que l'on peut faire en comparaison de la quantité faite avec les autres Barattes avec la même quantité et qualité de crème est tel qu'il suffit en peu de temps à payer le prix de cette Baratte.

Nous défions tout essai avec aucune autre Baratte maintenant en usage pour la rapidité, la qualité et la quantité du beurre.

Aussi, Machines à laver, Victoria, Candandre, Machines à cribler, etc., etc.

A vendre chez

WILLIAM EADON,  
Rue St. Nicolas, Québec.

H. F. BELLEW,

Halle du marché Champplain, Québec.

**N. GAUTHIER,**  
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,  
près de l'Eglise.

**LIBRAIRIE**

**AGRICOLE ET CLASSIQUE**

STE. ANNE DE LA POCATIÈRE

ON peut se procurer à l'Imprimerie de la Gazette des Campagnes différents ouvrages, de première utilité, traitant sur l'Agriculture, parmi lesquels se trouvent plusieurs publications canadiennes. Pour les noms, voir la 4e page d'annonce.

Aussi, Livres d'écoles de toutes sortes, à vendre en gros et en détail; papier à écrire, plumes, porte-plumes, crayons, enveloppes, encre à écrire, en poudre et en bouteille, etc., etc. Au prix de Québec.

**J. P. GENDRON,**  
Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1863.

**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC  
DU  
CANADA.**

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 1.20 A. M., arrivant à Ste. Anne de la Pocatière à 5. 56 P. M., et à la Rivière-du-Loup à 8. 00 P. M.

Les convois partent de la Rivière-du-Loup tous les jours à 6. 00 A. M., arrivant à Ste. Anne de la Pocatière à 8.21 A. M., et à la Pointe-Lévi à 1.30 P. M.

C. FREER,

1er juin 1863. Surintendant.

**POUR TOUT LE MONDE.**

LES Soussignés ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de Quincailleries, Ustensils de Ménage, Services de Table en argent, Coutelleries de Rodgers, etc., etc.



POELES DE CUISINE et de fantaisie.

Outils de toutes sortes, Ferrures de maison, Vitres, Peintures, Huile, etc.

— AUSSI : —

Une collection extraordinaire de Lampes à l'huile de Charbon, Cages d'Oiseaux, de bon choix, Munitions de chasse et pêche.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 9½, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

**Isle Pelec et recif de la Pointe Pelee Phares.**

**LAC ERIÉ.**

AVIS est par le présent donné que le et après le 15 Avril prochain, le Phare sur l'Isle Pelee, près de l'extrémité supérieure du lac Erié sera changé de manière à montrer une LUMIERE ROUGE VIF, et celui établi sur le récif de la Pointe Pelée sera arrangé de manière à montrer une LUMIERE BLANCHE. Les Capitaines et Pilotes de vaisseaux se rappelleront qu'en remontant le Lac la LUMIERE BLANCHE se trouvera à tribord et la LUMIERE ROUGE à babord.

Par ordre du Commissaire.

T. TRUDEAU,

Commissaire.

Département des Travaux Publics,  
Québec, 23 mars 1863.

**N. B. DIONNE,**

Avocat et Procureur,

TIENT son bureau à St. Louis de Kamouraska, dans la maison de M. DERY.

**ALPHONSE MILLER,**  
AVOCAT,

TIENT son bureau à St. Louis de Kamouraska. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

**L'HYDROPUYE**

ou

**Pompe légère et portative**

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute à une distance de cinquante pieds. A vendre par le soussigné,

CHAS. MOIZEN, Agent,

17, Rue St. Jacques, Basse-Ville, Québec.



PROVINCE DU  
CANADA.

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner—  
SALUT :

J. J. C. ABBOTT, ATTENDU que de Sol. Genl. Notre Faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, en vertu de nos Lettres Patentes sous le Grand Sceau de Notre Province du Canada, datées à la Cité de Québec, le Dixième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-trois, et dans la Vingt-sixième année de Notre Règne, Nous avons créé, érigé et constitué une certaine étendue de Nos terres incultes, sèches et situées dans le Comté de l'Islet, dans Notre District de Montmagny, dans Notre dite Province, en un Township, sous le nom de Garneau, pour être à toujours ci-après appelé, comme ainsi distingué. Et ATTENDU qu'en vertu d'un Acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande fait et passé dans la Session d'icelui tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, et intitulé : "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," il est entre autres choses statué et établi, Que l'Instrument en vertu duquel aucun township dans la dite Province sera constitué,

sera publié par Proclamation. Et ATTENDU que les Lettres Patentes susdites sont de la teneur et effet, et dans les mots suivants, savoir :

PROVINCE DU }  
CANADA. }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—  
SALUT :

ATTENDU qu'il est expédient d'ériger en township une certaine étendue de Nos terres incultes, sise, située et étant dans le Comté de l'Islet, dans Notre District de Montmaguy, dans Notre dite Province, et laquelle, dans ce rapport de l'Honorable WILLIAM McDUGALL, Notre Commissaire des Terres de la Couronne dans Notre dite Province, fait et certifié au Gouverneur Général de Notre dite Province, est désignée comme suit, savoir : " Une étendue ou compeau de terrain borné comme suit, savoir : au nord-est par le township de Lafontaine; au sud-ouest par le township d'Arango; au nord-ouest par le township de Fournier, et au sud-est par le township de Casgrain, commençant à un point au centre du chemin Elgin, à une borne en pierre définissant l'angle le plus à l'est du dit township de Fournier et l'angle le plus au nord de la dite étendue ou compeau de terre; de là le long de la ligne extérieure sud-est du dit township de Fournier, astronomiquement sud quarante-cinq degrés ouest, six cent cinquante-sept chaînes, soixante-et-dix chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure sud-ouest de dit township de Fournier, un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus au sud du dit township de Fournier, et l'angle le plus à l'ouest de la dite étendue ou compeau de terrain; de là sud quarante-cinq degrés est, six cent cinquante-sept chaînes, soixante-et-dix chaînes, plus ou moins, jusqu'au centre du chemin Elgin susdit, à un point définissant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là le long du centre du dit chemin Elgin, nord quarante-cinq degrés ouest, six cent quarante-six chaînes, quarante chaînes, plus ou moins, jusqu'au point de départ. La dite étendue ou compeau de terrain ainsi désigné contenant quarante mille quatre cents acres de terre, plus ou moins, et la réserve ordinaire pour les grands chemins. Et la dite étendue ou compeau de terrain, a été de plus disposé et subdivisé par arpentage fait sur les lieux en rangs et lots de la manière suivante : les rangs étant numérotés du nord-ouest au sud-est, et de la profondeur de quatre-vingt chaînes quatre-vingt chaînes sauf et excepté le rang lettre A qui est de la profondeur de quatre-vingt-quatre chaînes, et les lots réguliers étant chacun de treize chaînes

en largeur, excepté ceux du dit rang lettre A ci-après décrits, et contenant chacun cent acres, la réserve pour grands chemins non comprise, savoir : les premiers, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième rangs, chacun en quarante-quatre lots numérotés du nord-est au sud-ouest, savoir, du numéro un au numéro quarante-quatre inclusivement, dont les lots numéro quarante-quatre dans chacun de ces rangs, lot numéro trente-cinq dans le premier rang et lots numéros trente-trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six dans le deuxième rang, sont des lots irréguliers, et les autres des lots réguliers; aussi le rang lettre A faisant face au nord-est du chemin Elgin, en cinquante-deux lots numérotés du nord-ouest au sud-est, savoir, du numéro un au numéro cinquante-deux inclusivement, les dits lots étant chacun de douze chaînes, cinquante chaînes de largeur, sur quatre-vingt-quatre chaînes de profondeur, plus ou moins. Le tout tel que représenté sur un diagramme de la dite étendue ou compeau de terrain y annexé, autant que la nature et les circonstances du cas le permettent et conformément à l'arpentage fait sur les lieux, dont le rapport est de record dans le Bureau des Terres de la Couronne." SACHEZ MAINTENANT, que de Notre Faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, Nous avons créé, érigé et constitué, comme par les présentes Nous créons, érigeons et constituons la dite étendue de Nos Terres incultes, telle que ci-dessus décrite, et toute et chaque partie d'icelle, en un township, laquelle, dès et à compter du Premier jour de Février prochain, sera, continuera et demeurera un township à toujours, et sera ci-après connue, appelée et distinguée sous le nom de *Garneau*. Et de plus, que de Notre Faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, Nous déclarons que les présentes Nos Lettres Patentes seront bonnes et effectives en loi, à toutes intentions, constructions et fins quelconques, nonobstant toute borne incorrecte, faux nom, ou autres imperfections ou omissions dans ou concernant la dite étendue de terre érigée par les présentes en un township, sous le nom de *Garneau*, comme susdit.

EX FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TEMOIN Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytramon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre CITÉ de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DIXIEME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre

Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

ET. PARENT, Assist.-Secrétaire.

SACHEZ MAINTENANT. Que Nous avons jugé à propos d'émouvoir cette Proclamation, et qu'en conformité des dispositions de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Nous publions les dites Lettres Patentes par lesquelles il Nous a plu constituer le dit Township de GARNEAU; et de plus, qu'en conformité des dispositions du dit Acte, Nous déclarons, ordonnons et réglons par ces présentes que les susdites Lettres Patentes auront force de Loi. le. dès et à compter du PREMIER jour de FEVRIER prochain. De ce que dessus tous nos feaux sujets, et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

EX FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytramon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce QUINZIEME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre

Par Ordre,

ET. PARENT, Assist. Secrétaire.



PROVINCE DU }  
CANADA. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—  
SALUT :

L. V. SCOTTE, ATTENDU que de Proc. Génl. A Notre faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, en vertu de Nos Lettres Patentes sous le Grand Sceau de Notre Province du Canada, datées à Notre Cité de Québec, le Douzième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-trois, et dans la vingt-sixième année de

Notre Règne, Nous avons créé, érigé et constitué une certaine étendue de Nos terres incultes, sises et situées, dans le Comté de Kamouraska, dans Notre District de Kamouraska, dans Notre dite province, en un township, sous le nom de *Chabot*, pour être à toujours ci-après appelé, connu et ainsi distingué. Et ATTENDU qu'en vertu d'un Acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, fait et passé dans la Session d'icelui, tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, et intitulé : "Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada et pour le Gouvernement du Canada," et il est, entre autres choses, statué et établi, Que l'Instrument en vertu duquel aucun township dans la dite Province sera constitué, sera publié par Proclamation. Et ATTENDU que les Lettres Patentes susdites sont de la teneur et effet, et dans les mots suivants, savoir :

PROVINCE DU }  
CANADA. }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner —  
SALUT :

ATTENDU qu'il est expédient d'ériger en un township une certaine étendue de Nos terres incultes, sise, située et étant dans le Comté de Kamouraska, dans Notre District de Kamouraska, dans Notre dite Province, et laquelle, dans et par le Rapport de l'Honorable WILLIAM McDUGGALL, Notre Commissaire des Terres de la Couronne, dans Notre dite Province, fait et certifié au Gouverneur-Général de Notre dite Province, est désignée comme suit, savoir : "Une étendue ou compeau de terrain borné comme suit, savoir : au nord-ouest par le township de Woodbridge et partie par le township de Bungay, au nord-est par le township de Pohenegamook, au sud-ouest par le township de Painchaud, et au sud-est par les limites de la Province ; commençant à un point dans la ligne extérieure sud-est du township de Woodbridge susdit, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'ouest de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là le long de la dite ligne extérieure sud-est du township de Woodbridge, et en continuation le long de la ligne extérieure sud-est du township de Bungay susdit, astronomiquement nord, quarante-trois degrés, vingt-huit minutes est, sept cent vingt-huit chaînes cinquante chaînons, plus ou moins jusqu'à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là le long de la dite ligne de province, sud, trente-cinq degrés trente-cinq minutes ouest, sept cent trente-trois chaînes, plus ou moins, jusqu'à

un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus au sud de la dite étendue ou compeau de terrain ; de là astronomiquement nord-ouest, mille quarante-trois chaînes soixante-et-sept chaînons, plus ou moins, jusqu'au point de départ. La dite étendue ou compeau de terrain ainsi désigné contenant soixante-et-sept mille huit cents acres de terre, plus ou moins, et la réserve ordinaire pour les grands chemins. Et la dite étendue ou compeau de terrain a été de plus en partie disposé et subdivisé par arpentage fait sur les lieux en rangs et lots de la manière suivante : en douze rangs, numérotés du nord-ouest au sud-est, savoir, du premier rang au douzième rang inclusivement ; les lots mesurant chacun quatre-vingt chaînes quatre vingt chaînons de profondeur sur treize chaînes de largeur, et contenant chacun cent acres de terre, plus ou moins, et la réserve ordinaire pour grands chemins, sauf et excepté les lots irréguliers, savoir : le premier rang en cinquante-six lots, numérotés du sud-ouest au nord-est, savoir, du numéro un au numéro cinquante-six inclusivement ; les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième rangs, chacun en vingt-huit lots, numérotés du sud-ouest au nord-est, savoir, du numéro vingt-neuf au numéro cinquante six inclusivement ; le reste de chacun de ces rangs n'étant pas encore subdivisé ; les huitième, neuvième dixième et onzième rangs, chacun en cinquante-six lots, numérotés du sud-ouest au nord-est, savoir, du numéro un au numéro cinquante-six inclusivement, et enfin le douzième rang, en vingt-huit lots, numérotés du sud-ouest au nord-est, savoir, du numéro un au numéro vingt-huit inclusivement. Le tout tel que représenté sur un diagramme de la dite étendue ou compeau de terrain y annexé, autant que la nature ou les circonstances du cas le permettent, et conformément à l'arpentage fait sur les lieux, dont le rapport est de record dans le Bureau des Terres de la Couronne." SACHEZ MAINTENANT, que de Notre Faveur spéciale, certaine science et propre mouvement, Nous avons créé, érigé et constitué, comme par les présentes nous créons, érigeons et constituons la dite étendue de Nos Terres incultes, telle que ci-dessus décrite, et toute et chaque partie d'icelle, en un township, laquelle, dès et à compter du Dixième jour de Mars prochain, sera, continuera et demeurera un township à toujours, et sera ci-après connue, appelée et distinguée sous le nom de *Chabot*. Et de plus, que de Notre Faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, Nous déclarons que les présentes Nos Lettres Patentes seront bonnes et effectives en loi, à toutes intentions, constructions et fins quelconques, nonobstant toute borne incorrecte, faux nom, ou autres imperfections ou omissions dans ou concernant la dite étendue de terre érigée par les présentes en un township sous le nom de *Chabot*, comme susdit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada :  
TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-

Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballyrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DOUZIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

J. O. BUREAU, Secrétaire.


SACHEZ MAINTENANT, Que Nous avons jugé à propos d'émaner cette Proclamation, et qu'en conformité des dispositions de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Nous publions les dites Lettres Patentes par lesquelles il Nous a plu constituer le dit Township de CHABOT ; et de plus, qu'en conformité des dispositions du dit Acte, Nous déclarons, ordonnons et réglons par ces présentes que les susdites Lettres Patentes auront Force de Loi, le, dès et à compter du DIXIEME jour de MARS prochain, De ce que dessus tous Nos vœux sujets, et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada :  
TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballyrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DOUZIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

J. O. BUREAU, Secrétaire.

A VENDRE OU A LOUER,

 UNE Maison avec dépendances et beau jardin, située près de l'Eglise de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations s'adresser au Curé de Ste. Anne.



**DEPOT DE CADASTRES SOUS L'ACTE SEIGNEURIAL REFONDU.**

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les Cadastres des différentes parties des Seigneuries suivantes, savoir :

Les différentes parties de l'Islet Bonsecours, appartenant à Adelaïde Gagnon, épouse de Charles Bernier, Dame veuve J. B. Belanger et al, Joseph Narcisse Martin, Encher Couillard, Dame veuve Jean Marie Belanger, Olivier Eugène Casgrain;

Et cette partie appelée Fief Fortin appartenant à Olivier Eugène Casgrain et al, respectivement ;

Et les différentes parties de l'Islet St Jean, appartenant à Joseph et Gabriel Aubut, Olivier Eugène Casgrain, Joseph Edouard C Després et al, Angèle Caron et al, Joseph Caron et al, Noël Remi Couillard, Joseph Marie Couillard, Adelaïde Gagnon, épouse de Charles Bernier, Chrysologue Couillard et Dame veuve Jean Marie Belanger, respectivement, toutes dans le district de Québec, (tel que le dit district existo pour les fins de l'Acte Seigneurial Refondu) dans cette partie de la Province du Canada, appelée Bas Canada, indiquant les rentes constituées en lesquelles sont convertis les divers droits, devoirs, charges, obligations et redevances féodales et seigneuriales, dues et payables sur chaque fonds et emplacements dans chacune des dites seigneuries respectivement, sont complétés, et que des duplicata et des triplicata de cadastres abrégés en ont été déposés au Greffe du Protonotaire de la Cour Supérieure dans le district de Québec ; et que des triplicata des dits cadastres abrégés ont été déposés au Bureau du Receveur Général de cette Province ; et que les duplicata des cadastres des dites seigneuries ont été déposés au Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, conformément aux dispositions de l'Acte Seigneurial Refondu.

HENRI JUDAH,

Commissaire sous l'Acte Seigneurial Refondu.

Daté à Québec, ce 6 Mars, 1863.



**M. POURTIER,**

CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

**GRANDE ECONOMIE !!!**

Vente à bon marché

à Ste. Hélène



à St. Alexandre

Vente à bon marché

CHEZ

**EDOUARD CHAPLEAU**

**A VENDRE**

A L'IMPRIMERIE DE LA

**GAZETTE DES CAMPAGNES.**

**ÉLOGE** de Feu M. C. F. PAINCHAUD fondateur du Collège de Ste. Anne, suivi de diverses notices sur la vie de ce digne prêtre, avec un portrait photographique.—Prix 30 sous.

**MANUEL DES CONGRÉGATIONS DES SAINTS ANGES**, à l'usage des jeunes élèves des Collèges et des Convents.—2 chelins le volume.

**ARCHICONGRÉGERIE DU DENIER DE SAINT-PIERRE**, suivi des instructions sur la manière de gagner les indulgences.—Prix : 8 sous ; la douzaine, 3 chelins.

**MANUEL** de la Confrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie.—Prix : six sous.

**LES SERVANTES DE DIEU EN CANADA**, un essai sur l'histoire des communautés religieuses de femme de la province, par C. de Larocque-Héron.

**LES ANCIENS CANADIENS**, par Philippe Aubert de Gaspé, avocat.—Prix : \$1 ; aux abonnés du *Foyer Canadien*, 3 chelins dix-huit sous.

**L'HISTOIRE DU CANADA** en tableaux par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'École Normale Laval.—Prix : 8 sous.

**LE CANADA**, ses institutions, ressources produits, manufactures, etc., par Hector L. Langevin, M. P. P.—Prix : 30 sous.

**NOTES SUR LES ARCHIVES** de Notre-Dame de Beauport, par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé de cette paroisse.—Prix : 3 chelins.

**TABLEAU** chronologique et synoptique des principaux faits de l'histoire du Canada par l'abbé L. Provancher.—Prix : 30 sous.

**CONSIDÉRATIONS** sur l'AGRICULTURE CANADIENNE au point de vue religieux, national et du bien-être matériel.—Prix : 12 sous.

**CULTURE DU MURIER**.—Prix : 1 chelin.

**CULTURE DES PLANTES OLÉAGINEUSES**.—Prix : 1 chelin.

**FLORE CANADIENNE** ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada. Par l'abbé L. Provancher.—Prix : \$1 ; reliée, \$4.50.

**HISTOIRE NATURELLE DU CANADA. LES OISEAUX**. Par J. M. LeMoine. Prix : \$1 les deux volumes.

**LA CHIMIE AGRICOLE** mise à la portée de tout le monde. Ouvrage très-simplifié, à l'usage des agriculteurs canadiens, et particulièrement des écoles élémentaires. Prix : 1 chelin.

**LA CHIMIE**, appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles. Prix : 30 sous.

**LES ÉLÉMENTS DE L'AGRICULTURE**, à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, professeur d'agriculture au Collège industriel et agricole de Rimouski.—Prix : 30 sous.

**LE JARDINIER DE TOUT LE MONDE**, traité complet de toutes les branches de l'horticulture, ouvrage nécessaire aux jardiniers et aux amateurs de jardinage, contenant tous les détails relatifs au jardin potager, fruitier et fleuriste. Orné de plus de 100 figures.

**LE LIN**, procédés de culture et de préparation.—Prix : 6 sous.

**LA MAISON RUSTIQUE**. Encyclopédie des campagnes à l'usage de la moyenne et de la grande propriété, 2 volumes.

**LES MALADIES DES POMMES DE TERRE**, des betteraves, des blés, etc., par A. Payen.

**LE NOUVEAU MARÉCHAL-EXPERT** ou le guide du vétérinaire, etc.

**LE SAGUENAY**, au point de vue de la colonisation.—Prix : 15 sous.

**LES VEILLÉES CANADIENNES**: traité élémentaire d'agriculture, par Frs. M. Ossaye.—Prix : 1 chelin.

**LE VERGER CANADIEN**.—Prix : 45 sous.

**MANUEL DU MARÉCHAL-FERRANT**—Prix : 1 chelin.

**NOUVEAU PARFAIT BOUVIER**, traité complet de l'élevage des animaux, par M. Berthaud.

**NOUVEAU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ AGRICOLE**, ou méthode sûre et facile pour bien gérer les opérations d'une ferme, vu et approuvé par les Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada et de l'Etat de New-York. Par Frs. M. F. Ossaye.—Prix : 18 sous.

**NOUVELLE MAISON RUSTIQUE**, dont un habitant de la campagne, propriétaire, fermier, cultivateur, peut tirer parti, soit pour son utilité, soit pour son agrément. 2 volumes.

**PETITE BOTANIQUE**, par N. Méissas. Illustrée de plus de 100 gravures.—Prix : 36 sous.

**QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'AGRICULTURE**, à l'usage des écoles.—Prix 6 sous ; la douzaine, un écu.

**RÉPONSES AUX PROGRAMMES DE PÉDAGOGIE ET D'AGRICULTURE** pour les diplômes d'école élémentaire et d'école-modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Prêtre.—Prix : 15 sous.

**TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE**, par l'abbé L. Provancher. Ouvrage illustré.—Prix : 2 chelins.

**MANUEL DES PAROISSES ET FABRIQUES**, par Hector L. Langevin, Avocat.—Prix : 3 chelins.

**EXERCICES ET ÉVOLUTIONS D'INFANTERIE** Traduits et compilés par L. T. Suzor, Major de Brigade.—Prix : 3 chelins et dix-huit sous.

**LE VÉRITABLE PETIT ALBERT**, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix : 30 sous.

**RECUEIL DE CHANSONS CANADIENNES ET FRANÇAISES**, comprenant 450 chansons.—Prix : un écu.

**CHANSONNIER CANADIEN**, par A. Marsais.—Prix : 1 chelin.